



MAURIAC

Le club de tir en assemblée

Bons résultats en championnat, hausse du nombre d'adhérents, le club de tir du Pays de Mauriac a connu une belle saison 2025-2026.

C'est en présence d'Olivier Roche, président de la communauté de communes du Pays de Mauriac, de Didier Deltheil, conseiller délégué chargé des sports à la mairie de Mauriac et de Fabien Bassier, capitaine de la gendarmerie de Mauriac et devant une belle chambrée que le président Thierry Laygues a ouvert les débats.

Réfection de la salle, création de vestes floquées...

Premiers points positifs : la hausse de licenciés (+ 33) qui porte aujourd'hui à 171 l'effectif du club et les excellents résultats obtenus par les membres du club. En effet, sur 15 tireurs engagés aux championnats départementaux, 10 ont obtenu le titre puis 4 titres régionaux tombaient dans l'escarcelle mauriacoise.

Aux championnats de France, Noa Chanut a terminé 5^e, 6^e et 7^e dans les différentes catégories alors que Louka Sapaly-Martinez y a obtenu les 5^e et 11^e places. En équipe, les trois poussins (Louka Sapaly, Alan Conchard et Evan Faucher) ont signé une belle 5^e place. Pour continuer à former les jeunes, Catherine Soirat, responsable compétition, intègre l'école de tir en renfort de Gilbert Grimal. Malgré une nouvelle augmentation des tarifs de la licence FFT (95 € pour un adulte et 75 € pour un jeune), le club a tenté de maintenir un tarif correct d'adhésion. Les adultes doivent déboursier 150 € et les jeunes 120 €.

Bien évidemment, comme à chaque assemblée générale, le bureau a insisté sur les normes de sécurité et le respect de celles-ci tels le transport des armes dans leur boîte/housse pour aller au pas de tir, la mise du drapeau de sécurité entre chaque session de tir pour aller aux cibles mais aussi, dès que le tireur pose son arme sur la table de tir, l'interdiction des aménagements personnels du poste de tir. Le bureau a rappelé



Les débats de l'assemblée générale ont démontré la belle santé du club de tir présidé par Thierry Laygues.

qu'un tir contrôlé par an est obligatoire pour les possesseurs d'une arme de catégorie B.

Concernant les organisations qui ont émaillé le millésime 2026 : réfection de la salle 10 m, achat d'une carabine 10 m junior d'occasion pour l'école de tir, formation de quatre licenciés pour le CAC (Certificat de compétences) et trois pour le diplôme d'arbitre stagiaire, Journée des femmes, pose d'une porte blindée, réalisation de plus de 70 vestes à l'effigie du Club de tir mauriacois.

Concernant la saison 2027, le club souhaite continuer à former des licenciés pour l'encadrement, faire une demande d'acquisition d'un minibus à la Région Auvergne Rhône-Alpes, refaire la butte à 100 m en remplaçant terre/pneus par du sable avec mur et dalle de béton, enfin adhérer au centre social de Mauriac afin de bénéficier du prêt d'un minibus.

Le trésorier, Pascal Hyacinthe, a présenté un bilan positif grâce à une gestion rigoureuse et la recherche de partenaires.

Le club est ouvert le samedi, de 14 heures à 17 heures et le dimanche, de 9 heures à 12 heures. ●

LE BUREAU DU CTM EST TOUJOURS CONSTITUÉ DE : THIERRY LAYGUES, PRÉSIDENT ; GILBERT GRIMAL, VICE-PRÉSIDENT ; PASCAL HYACINTHE, TRÉSORIER ; PASCAL ROUGEYRON, SECRÉTAIRE. DÉLÉGATIONS ATTRIBUÉES SÉCURITÉ : GÉRARD LALO, GILBERT GRIMAL ET MARC ELLEBOODE. ÉCOLE DE TIR : GILBERT GRIMAL ET CATHERINE SOIRAT. TRAVAUX : CHRISTIAN CONSTANT ET PASCAL HYACINTHE. INTENDANCE : PASCAL HYACINTHE.